

Documents et papiers personnels

Écrit par Alain Pereur

Vendredi, 14 Avril 2017 14:24 -

Il y avait les documents officiels et obligatoires, les documents se rapportant à la vie quotidienne et, enfin, les documents et papiers personnels.

Tout d'abord le livret individuel d'homme de troupe qui est la pièce d'identité du militaire. Au début de la guerre le soldat devait le porter dans son havresac. Puis, en décembre 1914, il est précisé que ce document sera porté dans l'une des poches intérieures de la capote.



Documents et papiers personnels

Écrit par Alain Pereur

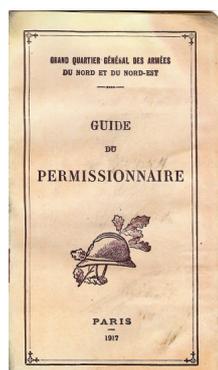
Vendredi, 14 Avril 2017 14:24 -



Timbres de pécule.

Le guide du permissionnaire :

Un soldat doit toujours se comporter impeccablement dans la rue et dans les lieux publics. Il doit également respecter certaines consignes.



La permission :

Au début de la guerre le régime des permissions était très irrégulier. Les grandes batailles retardaient souvent le retour des soldats vers l'arrière. A partir de 1917, une nouvelle organisation a permis de réguler les départs en permission.



Documents et papiers personnels

Écrit par Alain Pereur

Vendredi, 14 Avril 2017 14:24 -

114^e RÉGIMENT D'INFANTERIE
3^e Compagnie
PERMISSION de Vingt-quatre heures
Il est permis au Sous-lieutenant J. Duff d'aller
à Mont Bone (900 m)
Il devra rentrer le 9 avril à 9 heures du
soir
A Mont Bone
Le Colonel,
commandant le régiment

AVIS AU PERMISSIONNAIRE
La permission est une faveur.
Le permissionnaire doit avoir à tout moment le numéro de son régiment.
Il est tenu d'être toujours dans une tenue réglementaire et sans fanfaronnade, il doit rendre en tout temps les marques extérieures de respect, surveiller ses fréquentations et éviter l'ivresse.
Sur les chemins de fer, il a droit au quart de tarif pour l'aller et le retour jusqu'à la localité indiquée sur son titre de permission qu'il doit faire timbrer aux gares et présenter à toute réquisition, des agents des gares et de l'autorité militaire.
Il est tenu de rentrer exactement à l'heure fixée, aucune excuse n'est admise. Tout retard est puni et peut entraîner la révocation de toute permission.

102^e RÉGIMENT D'INFANTERIE TERRITORIALE
13^e Compagnie
Permission de Vingt-Quatre heures
Il est permis au soldat
d'aller à
Il devra rentrer le
à 9 heures du soir
A Montroux, le 1916
Le Commandant de la C.

L'ordre de transport :

Il était utilisé pour tous les déplacements se rapportant au service.

à l'usage du 11^e bataillon
ORDRE DE TRANSPORT
POUR ISOLÉ SANS BAGAGES ET SANS CHEVAUX
(Feuille de route.)
N° 38 958H20
M. Louis J. 382
D'aller à Hôpital 87
D'y aller le 9 avril
D'y retourner le 9 avril
A Montroux
Le Commandant de la C.
J. J. J.
J. J. J.

Documents et papiers personnels

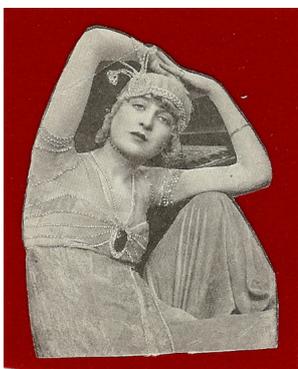
Écrit par Alain Pereur
Vendredi, 14 Avril 2017 14:24 -

Les documents personnels.

La photographie de la promise :



Une image découpée dans un journal permettait de ne pas oublier l'existence des femmes, voire de rêver aux plaisirs perdus :



Documents et papiers personnels

Écrit par Alain Pereur

Vendredi, 14 Avril 2017 14:24 -

La photographie après l'incorporation, destinée à la famille puis conservée précieusement durant toute la vie :



La photographie avec les copains afin que, plus tard, on n'oublie pas « le bon vieux temps » :



La citation obtenue après de durs combats et un comportement courageux :

Documents et papiers personnels

Écrit par Alain Pereur

Vendredi, 14 Avril 2017 14:24 -



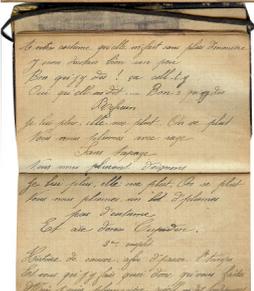
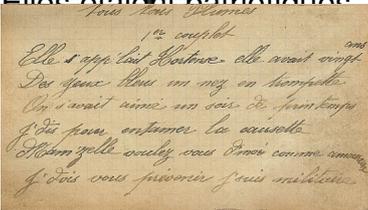
Le missel pour les soldats pratiquants :



Le carnet de chansons :



Elles étaient patriotiques, grivoises, parfois sentimentales.



Le cahier de chansons :

